

Procès-verbal n° 5 de la Commission des Arbitres

Réunion du : 01/12/22
À : 18H
Présidence : MR BOUILLET C
Présents : MME COLLAVOLI – BOUTADE – LAUGIER- CABARDOS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°04 de la réunion du 25/11/2022

INDISPONIBILITES ARBITRES

- DEALMEIDA A : 16/12 au 2/1/23- 10 au 12/12
- TOURREAU N : 17 au 24/12
- CHEVALME N : toujours indispo
- BOUNDAY : 19 au 27/11 : avertir plus tôt
- HENNION B : jusqu'au 3/1/23
- EZZAYDI M : le 27/11

Toutes indisponibilités doivent être justifiées et envoyées à la Commission des Arbitres, sous peine de non-désignations.

DEMANDES D ARBITRES

- AS BAGARD : match du 11/12
- O GAUJAC : matches des 4 et 11/12
- O.M.PONTIL-PRADEL : match du 4/12
- AS VERSOISE : match du 11/12
- SC ANDUZIEN : match du 11/12
- FC LANGLADE : match du 26/11
- US MONOBLET : matches des 13/11-27/11-11/12
- RC SAUVETERRE : matches des 4/12- 11/12- 27/11-15/1/23
- GAZELEC S.GARDOIS : matches des 11/12- 18/12
- FC CANABIER : match du 11/12
- ENT.JEU.PAYS GD COMBIEN : matches des 27/11-11/12-4/12
- ES THEZIERS : match du 27/11 – 4/12-11/12
- ENT.MARGUERITTOISE : match du 26/11

COURRIERS RECUS

- FC CANABIER : absence d'un arbitre



- ELASRI B : concernant sa suspension
- GANOZZI M : concernant ses désignations
- CALVISSON FC : félicitations à 2 arbitres
- LHUILLIER E : concernant son absence du 20/11
- DEALMEIDA A : concernant son absence du 27/11
- CALVISSON FC : concernant le retard et l'attitude d'un arbitre
- DEBZA M : absence du 20/11
- US TREFLE : absence d'un arbitre
- GIROUD M : concernant son retard du 23/11
- FC DOMESSARGUES : concernant la désignation d'un arbitre

RAPPEL FMI

En cas de problème avec la tablette AVANT LE MATCH :

- 1/ Vous devez établir une feuille de match papier et procéder aux vérifications habituelles d'avant match.
- 2/ Vous devez prendre en photo la composition des équipes en début de rencontre afin de posséder les compositions d'équipe en cas de non-fonctionnement de la FMI.
- 3/ Vous devez joindre impérativement VOS explications sur la non-utilisation/dysfonctionnement de la FMI dès la fin de votre match pour réception le lundi matin dernier délai.

En cas de problème avec la tablette APRES LE MATCH :

- 1/ Vous devez faire une feuille de match papier et procéder aux vérifications habituelles d'après-match (sanctions, remplaçants blessés etc...)
- 2/A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, il doit dès la fin du match faire un rapport explicatif.

DANS TOUS LES CAS

Vous devez joindre impérativement VOS explications sur la non-utilisation/dysfonctionnement de la FMI.

Prochaine séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance,
CABARDOS Jean-Louis

